



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Iraq

Question écrite n° 63008

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation extrêmement préoccupante des chrétiens d'Irak. Présente dans cette région depuis la naissance du christianisme, cette communauté est aujourd'hui harcelée et persécutée sur ses terres par les troupes de l'État islamique en Irak et au Levant (EIL), qui utilisent des pratiques barbares contre elle. Alors qu'en 2003, on comptait 1 million de chrétiens en Irak, dont 60 000 à Mossoul, ceux-ci ne sont plus que 400 000 actuellement. Pour la première fois en 16 siècles, depuis le 6 juillet, la messe du dimanche n'est plus dite à Mossoul. Face à cette situation, cette minorité est contrainte à l'exil devant l'ultimatum posé par les djihadistes : la conversion à l'islam, la mort ou le paiement d'un impôt spécifique. C'est toute une civilisation et un pan de notre histoire qui sont en train d'être effacés sans que la communauté internationale n'intervienne et alors même que Ban Ki-Moon n'hésite plus à parler de « crimes contre l'humanité ». S'il convient de se réjouir de l'accueil en France de certains chrétiens d'Irak, notre pays et l'Union européenne doivent agir afin d'empêcher la progression de ce régime radical et pour protéger les libertés de la communauté chrétienne. Il souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre face à cette situation.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Cela inclut notamment la défense du respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses, en particulier les Chrétiens d'Orient, en prenant en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire entre la France et les communautés chrétiennes au Proche et au Moyen-Orient. La situation en Irak est d'une extrême gravité en raison de l'avancée de Daech qui cible délibérément les groupes et les personnes en raison de leur appartenance religieuse ou ethnique. La priorité de la France est de créer les conditions du maintien de tous les Irakiens dans leur pays. Elle a ainsi apporté une aide humanitaire aux déplacés internes dès le mois d'août. A ce stade, 87 tonnes d'aide humanitaire ont pu être apportées. La France a appelé le 15 août l'Union européenne à mettre en place un pont de solidarité humanitaire pour répondre aux défis immenses que posent les deux millions de déplacés internes et 57 millions d'euros ont été dégagés à ce jour au total. Devant la gravité de la situation, la France a également décidé de favoriser l'accueil de réfugiés irakiens qui ont un lien avec la France. Les consulats de France à Erbil et à Bagdad ainsi que l'OFPRA et l'OFII sont mobilisés dans le cadre de procédures accélérées pour favoriser l'accueil de ces réfugiés. Plus de 300 d'entre eux ont déjà eu leur demande acceptée. De manière plus générale, la France se mobilise pour qu'une action globale, urgente et durable soit mise en oeuvre afin que l'Irak se redresse et que la menace de Daech soit écartée. La France apporte un soutien résolu aux nouvelles autorités irakiennes pour la mise en oeuvre d'une politique de rassemblement national qui permette de répondre aux préoccupations de toutes les communautés. Le déplacement du Président de la République le 12 septembre dernier, le premier d'un chef d'Etat après l'investiture du Premier ministre Al-Abadi, a eu une haute portée symbolique et a permis de marquer le soutien politique et la solidarité concrète de la France aux autorités irakiennes. La France a également organisé la conférence internationale de Paris sur la paix et la sécurité en Irak le 15 septembre. Les résultats sont là : la coalition est large ; la stratégie de lutte contre Daech est globale.

En réponse à la demande expresse du gouvernement irakien, la France a décidé, depuis le 15 septembre, d'opérer des frappes ciblées sur les positions de Daech en Irak.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63008

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6800

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8940